

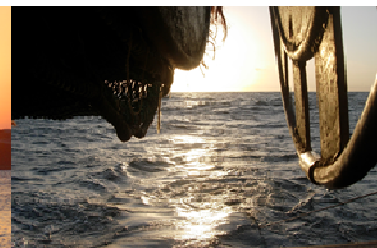


Sites NATURA 2000

Côte de granit rose – Sept-Îles

Présentation des travaux relatifs à
la pêche professionnelle

COPIE Côte de granit rose-Sept-Îles – 2 mai 2019



1. Rappel du contexte

2. Présentation de l'analyse de risques (projet HARPEGE)

Diagnostic des activités de pêche professionnelle

- Réalisé en 2015 par le CRPMEM Bretagne (convention de partenariat avec l'Agence des aires marines protégées /ex -AFB)
- Présenté lors du groupe de travail Natura 2000 du 23 février 2016.
- Intégré au DOCOB (tome 3)

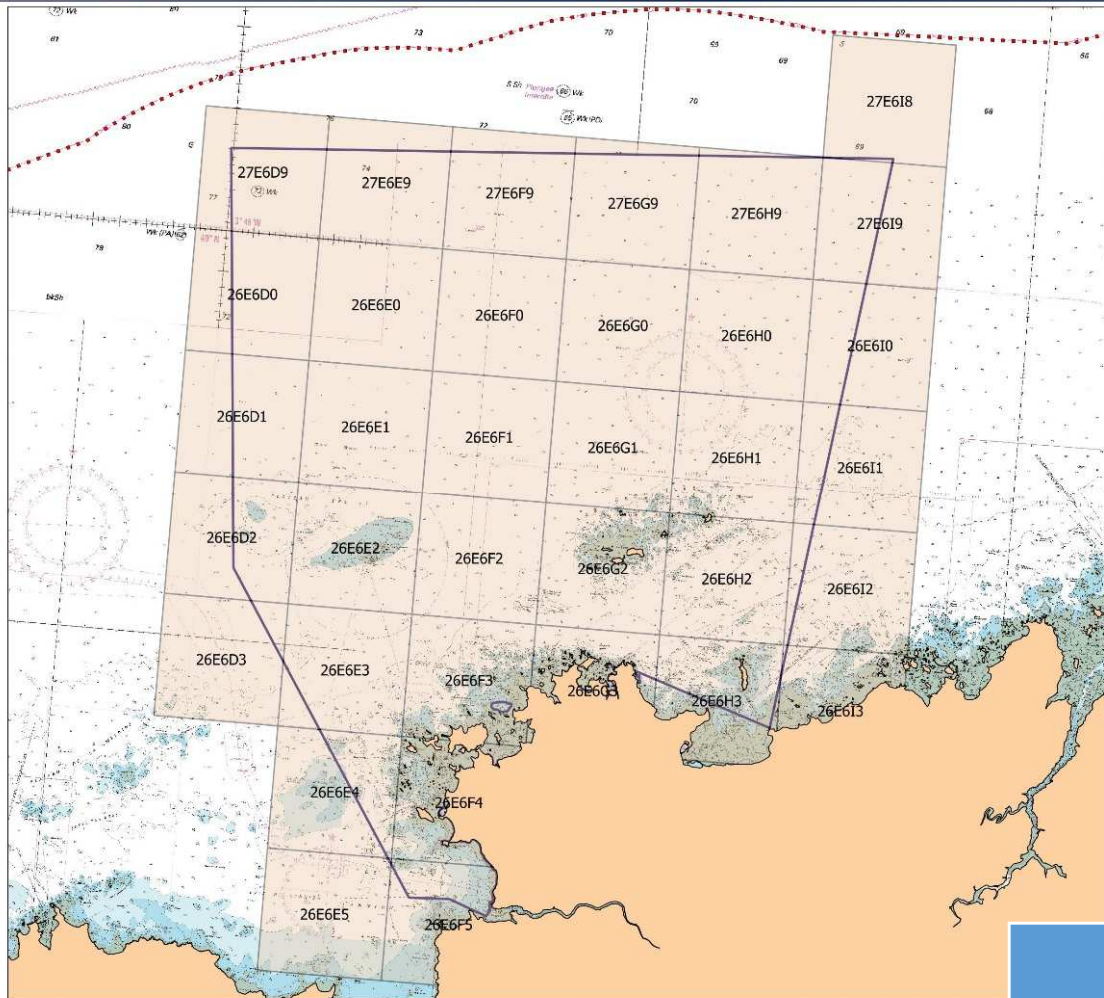
Analyse de risques

- Prévus dans l'action ES8 du DOCOB : « évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire »

Rappel du contexte

Description des métiers de pêche (source VALPENA)

Mailles Valpena intersectant le site Natura 2000 Côte de granit rose - Sept îles

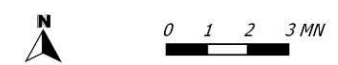


VALPENA BRETAGNE 2014

Légende

- Mailles Valpena
- ZSC/ZPS Côte de Granit Rose-Sept îles
- 12 milles

Nombre de mailles Valpena intersectant le périmètre du site : 35



Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines de l'IGN sont disponibles pour les activités de pêche.

	Année de l'activité	% d'enquêtes
Finistère	2013	89%
Côtes d'Armor	2013	75%

Date de création : 2015-10-28

Taux d'enquêtes des données VALPENA mobilisées

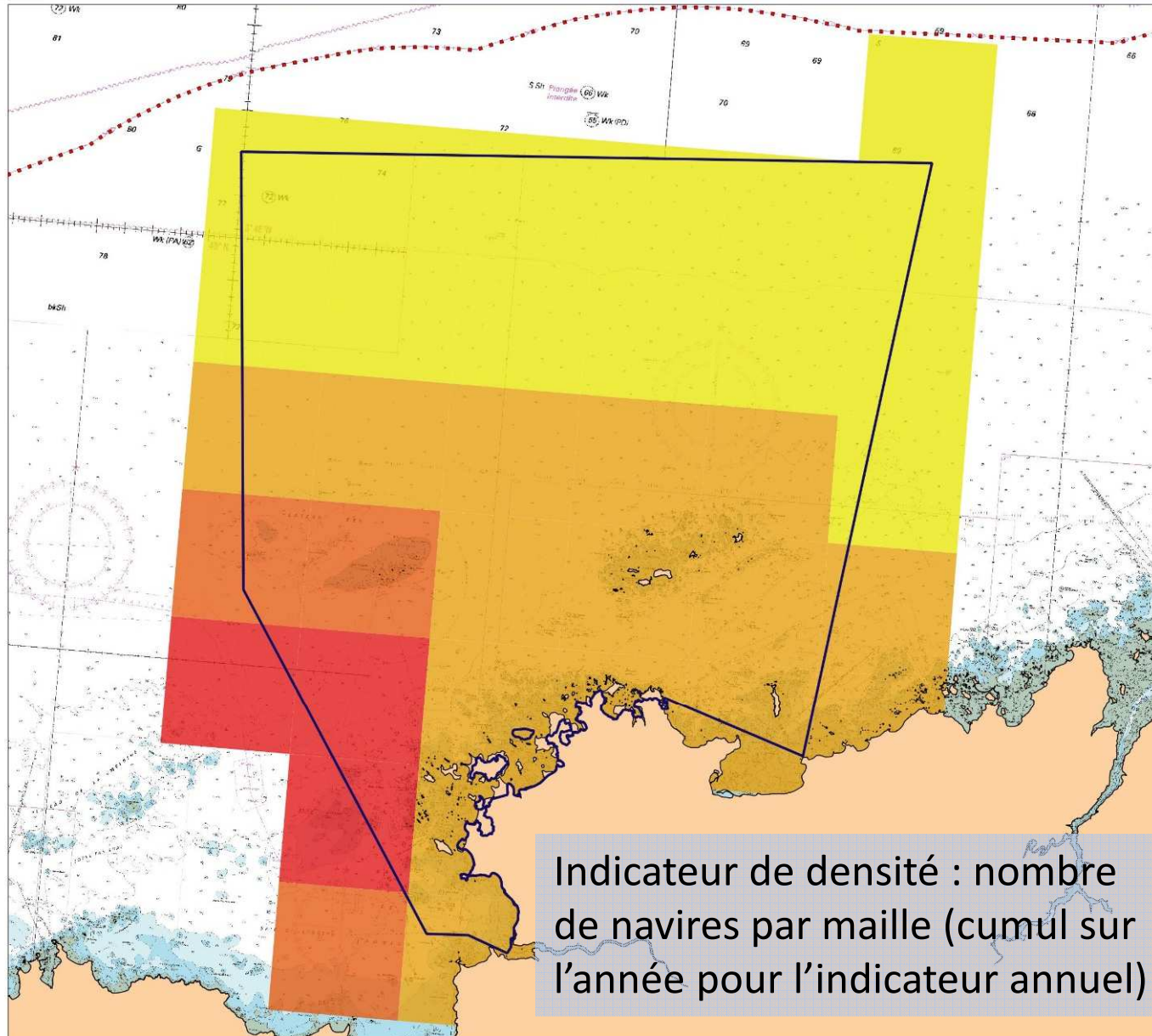
Rappel du contexte

- Le site et ses environs a été fréquenté par **60 navires en 2013** (36 des Côtes d'Armor, 24 du Finistère)
- Présence d'une diversité de métiers de pêche (polyvalence des navires)

Regroupement métiers	effectifs
Casiers (divers)	28
Filets à poissons	23
Métiers de l'hameçon	17
Drague à coquille Saint-Jacques	15
Chalut de fond à poissons	10
Chalut de fond à céphalopodes	6
Filet à crustacés	6
Plongée bouteille	6
Chalut de fond à lançons	2
Chalut de fond à coquillages	2
Récolte d'algues de rive	
Pêche à pied professionnelle	

Rappel du contexte

Flottes travaillant sur le site : indicateur de densité annuelle, tous métiers confondus



VALPENA BRETAGNE 2014

Légende

-  ZSC/ZPS Côte de Granit Rose - Sept îles
-  12 milles

Nombre de navires

-  1 - 10
-  11 - 20
-  21 - 30
-  31 - 40

Nombre de navires enquêtés travaillant sur site : 60

Paramètres de sélection



Engin = tous



Espèce(s) = toutes



Temporalité = 2013



0 1 2 3 MN

Comité Régional des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture de Bretagne



Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.

Système de coordonnées : RGF 93 - Lambert 93

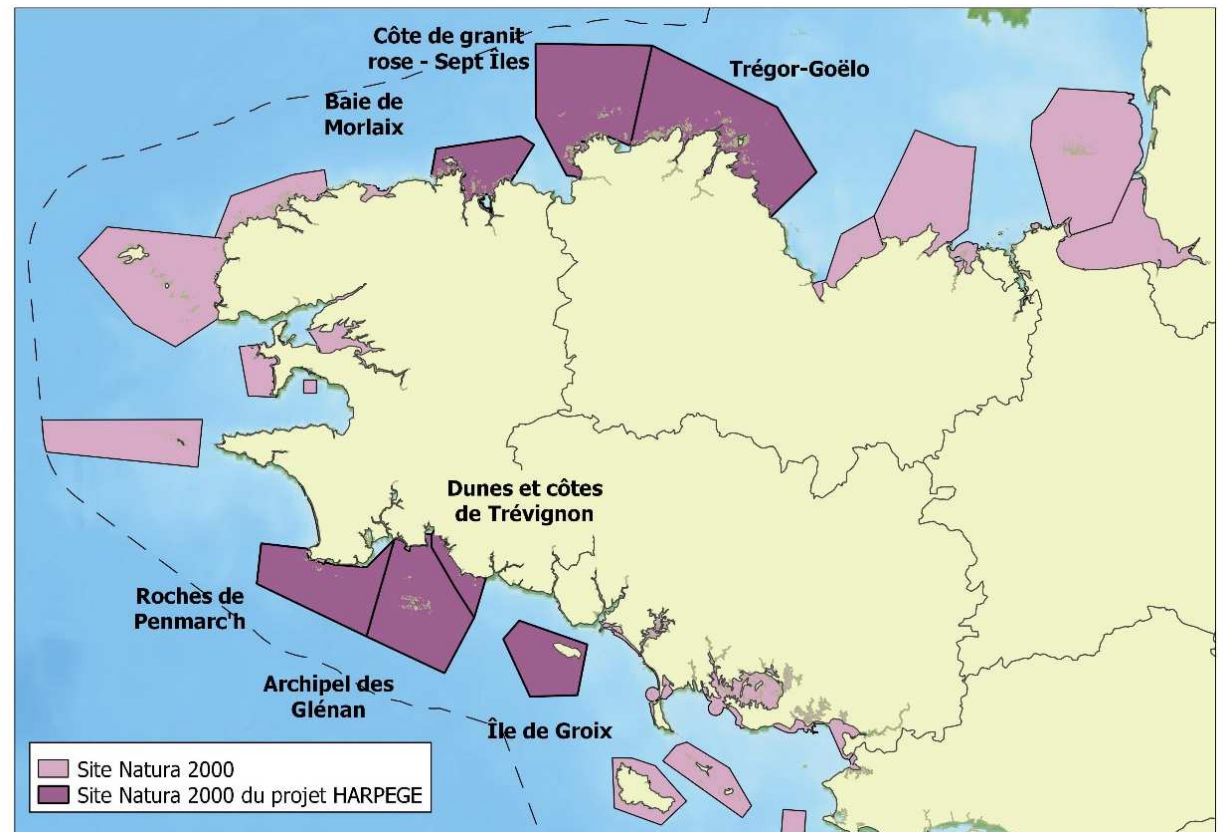
Conception : CRPMEM Bretagne

Sources : VALPENA 2014, SHOM 2015, INPN

1. Rappel du contexte
- 2. Présentation de l'analyse de risques (projet HARPEGE)**

Contexte opérationnel : le projet HARPEGE

- Habitats Natura 2000, Analyses de Risques relatives à la Pêche professionnelle en Bretagne et propositions de Gestion
- **Objectif** : réalisation des analyses de risques liés à la pêche dans 7 sites Natura 2000 bretons (+ étape de propositions de mesures de gestion pour 3 d'entre eux)
- Projet porté par le CRPMEM Bretagne, en partenariat avec l'AFB
- Financement par le FEAMP
- De mars 2016 à décembre 2018
- **COPIL HARPEGE** : Comités des pêche, AFB, DIRM, DREAL, Premar, (DMLs, opérateurs)



Code de l'environnement :

prévoit l'**évaluation des incidences** pour certaines activités listées

Loi biodiversité 2016 :

*Les activités de pêche [...] dans les sites Natura 2000 font l'objet **d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000** [...]. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les **mesures réglementaires** pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. **Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences** sur les sites Natura 2000.*

Circulaire 30 avril 2013 pour la prise en compte de la pêche dans Natura 2000 :

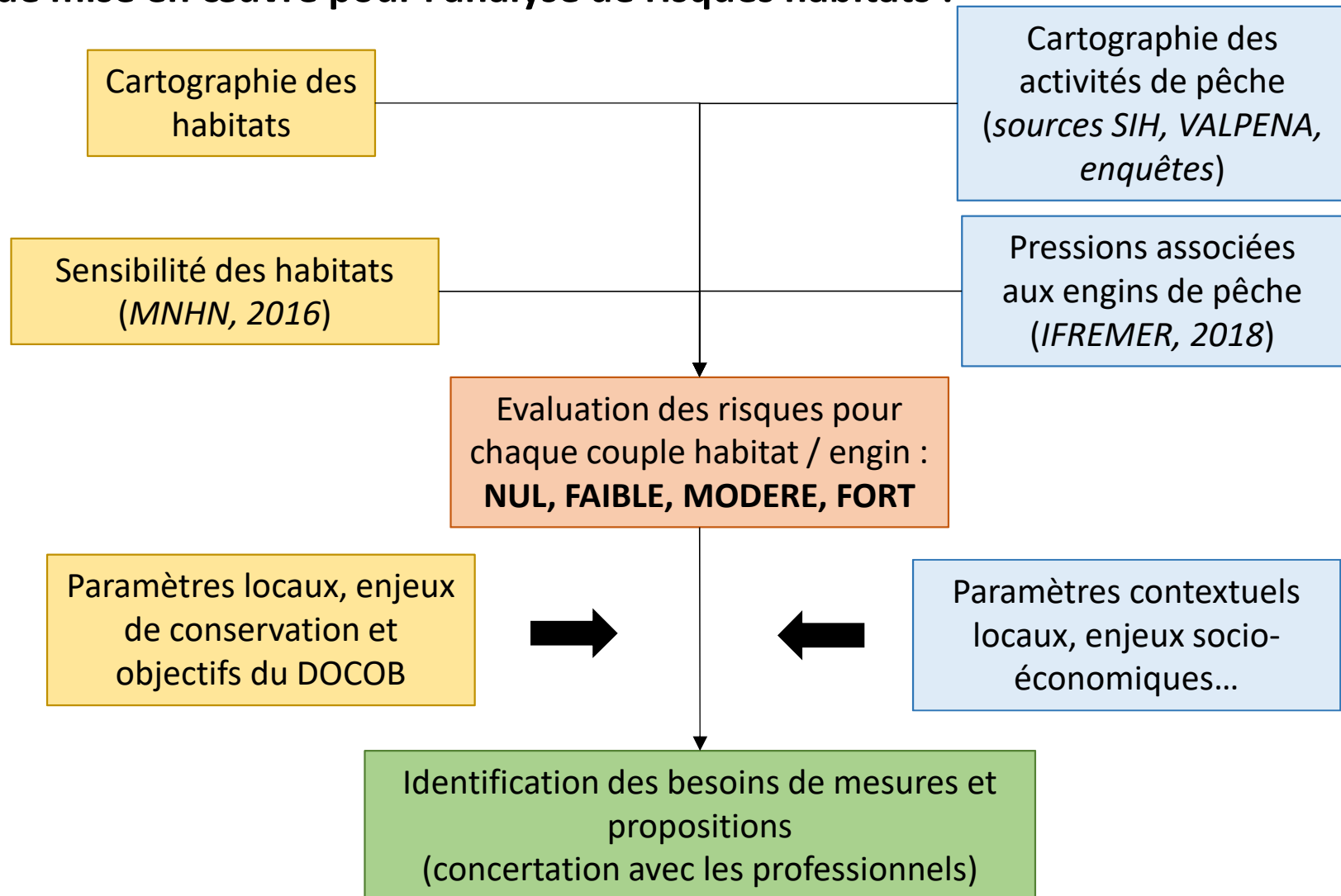
- Une évaluation des risques réalisée en partenariat avec les professionnels (cadre méthodologique MNHN)
- Des propositions de mesures de gestion : au regard des objectifs de conservation en partenariat avec les professionnels et les services déconcentrés
- Une harmonisation : des évaluations et des propositions de mesures à l'échelle de la façade (pilotage DIRM) → cohérence entre sites
- Intégration dans le DOCOB après discussion au sein du COPIL
- Accord du préfet compétent en matière de pêche maritime et approbation du ou des préfets compétents pour la gestion des sites N2000

Méthode de l'analyse de risques

Analyse des risques réalisée **uniquement sur les enjeux liés aux habitats**.

Les risques sur les espèces n'ont pas été étudiés en l'absence de méthode validée au niveau national.

Méthode mise en œuvre pour l'analyse de risques habitats :



Méthode de l'analyse de risques

- Travaux menés conjointement à l'échelle des 2 sites Natura 2000 voisins
- Mais prise en compte des spécificités de chaque site (enjeux et objectifs du DOCOB, pratiques de pêche) pour les réflexions sur les mesures
 - ➔ Cartes à l'échelle des 2 sites, mais propositions relatives au site Côte de granit rose-Sept-Îles
- **Rappel du calendrier**
 - 2017 : analyse des risques (croisement de données)
 - Janvier 2018 : enquêtes complémentaires auprès des pêcheurs
 - Avril 2018 : GT restitution de l'analyse (professionnels, Etat, opérateurs)
 - Juillet 2018 : COPIL HARPEGE, validation des risques et besoins de mesures
 - Juillet-novembre 2018 : concertation avec les professionnels (6 réunions), échanges réguliers AFB / CRPMEM / services de l'Etat
 - Décembre 2018 : COPIL HARPEGE de finalisation des propositions de mesures
- Les rapports retracent ces différentes étapes et les propositions de mesures intermédiaires

Harmonisation des niveaux d'enjeux habitats

Objectif :

- Intégrer les connaissances mises à jour sur les habitats marins du site (synthèse CARTHAM - REBENT par Ifremer)
- Compléter la hiérarchisation des enjeux du DOCOB à partir de ces connaissances

Méthode :

Analyse à partir des enjeux définis dans le DOCOB et des données habitats disponibles selon 4 critères :

- Représentativité du site pour l'habitat (=rôle du site par rapport au réseau)
- Sensibilité de l'habitat (fragilité + résilience)
- Importance fonctionnelle à large échelle
- Spécificité locale (→ Identifiés lors de l'élaboration du DOCOB)

Remarques :

Démarche menée à plus large échelle (réseau de site N2000) dans le cadre de la DCSMM (méthode développée lors d'ateliers scientifiques)

→ Facteur de cohérence et d'articulation entre les politiques publiques

→ Prioriser pour orienter les actions et les moyens (connaissance ou gestion)

Cote de Granit Rose - Sept Ile	Total national (Ha)	Responsabilité du site: surface de l'habitat dans le site / surface de l'habitat dans le réseau (national)	Sensibilité	Fonctionnalité /spécificité : expertise locale	Enjeux figurant au DOCOB	Enjeux révisés
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	104 455	0,8	2	Fonctionnalité hauts de plage /estrans / exploitation ressources halieutiques...	Fort	modéré
1110_1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	112 302	0,5	2	OK pour privilégier les herbiers de <i>Zostera marina</i> plutôt que le 1110-1 en général	Très Fort (herbier)	faible
1110_2 : Sables moyens dunaires	384 216	0	1	Sables dunaires : relativement rares sur la façade ?	moyen	modéré
1110_3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	361 970	2,7	2	Ok pour privilégier les bancs de maërl plutôt que le 1110-3 en général	moyen	modéré
1130_1 : Slikke en mer à marées	40 617	0,1	3	Zones d'alimentation pour les oiseaux hivernants	Moyen	modéré
1170-5 : La roche infralittorale en mode exposé	152 254	3,4	3		Fort à très fort	fort
1170-2/3/8/9 : La roche médiolittorale en mode abrité/exposé, Les cuvettes ou mares permanentes, Les champs de blocs	33 897	2,6	3		Fort à très fort	fort
1170-4 : Les récifs d'Hermelles		?	3		fort	fort
1310-1320-1330 : végétations pionnières à salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, près à <i>Spartina</i> , prés salés atlantiques	18 273	0,2	nd		Fort	fort
1170 R 09 : Roches et blocs circalittoraux	a EVALUER			Biocénoses très diversifiées (selon topographie...) - Intérêt paysager	fort	fort

Habitats particuliers

1110-3, Bancs de maërl	27 978	1,9	3	fonctionnalité + élaboration DOCOB	Très fort	fort
1170-5, Foret de laminaires (tot)	40 111	12,9	3		Très fort	fort
1110-1, Herbier <i>Zostera marina</i>	4 717	0,7	3	fonctionnalité	Très fort	fort
1170-4 Hermelles <i>S. alveolata</i> (placage)			3	confirmation forme récifale observée	Fort	fort

Les connaissances actuelles sur cet habitat ne permettent pas de savoir s'il est visé par la Directive Habitat Faune Flore et les manuel d'interprétation EUR28 concernant l'habitat récif.

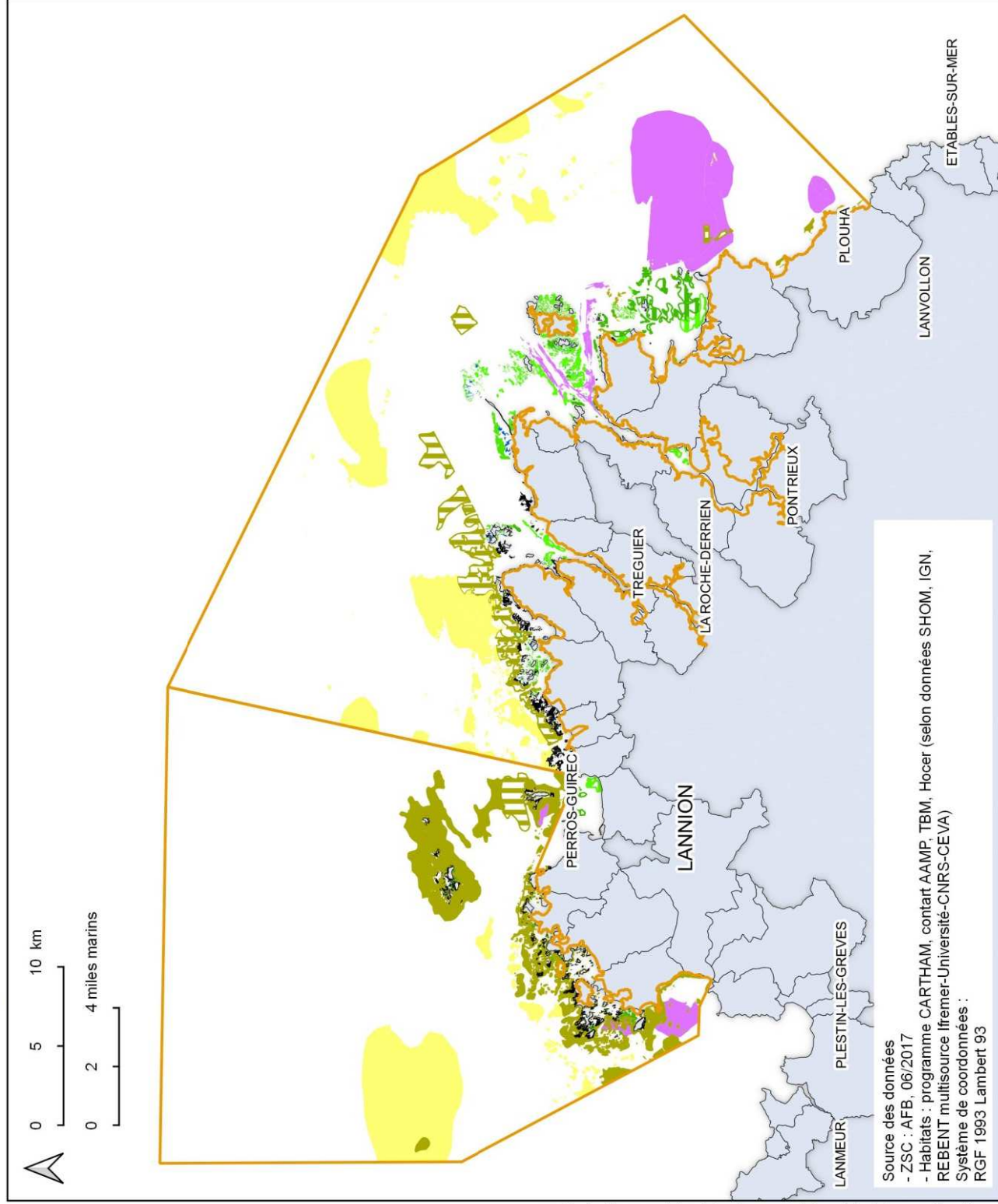


SITES NATURA 2000 DE TRÉGOR - GOËLO ET DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE - SEPT ÎLES

Habitats particuliers

EDITEE LE :

4/2018



- Zones Spéciales de Conservation
- Habitats particuliers (habitats biogéniques)
- Banc à lanice
- Bancs d'huîtres plates
- Bancs de maërl
- Champs de blocs de la frange infralittorale
- Cuvettes en milieu rocheux
- Faune dressée
- Forêt de laminaires
- Herbiers Zostera marina
- Herbiers Zostera noltii
- Laminaires mixtes clairsemées
- Macro-algues intertidales
- Macro-algues subtidales
- Moulière

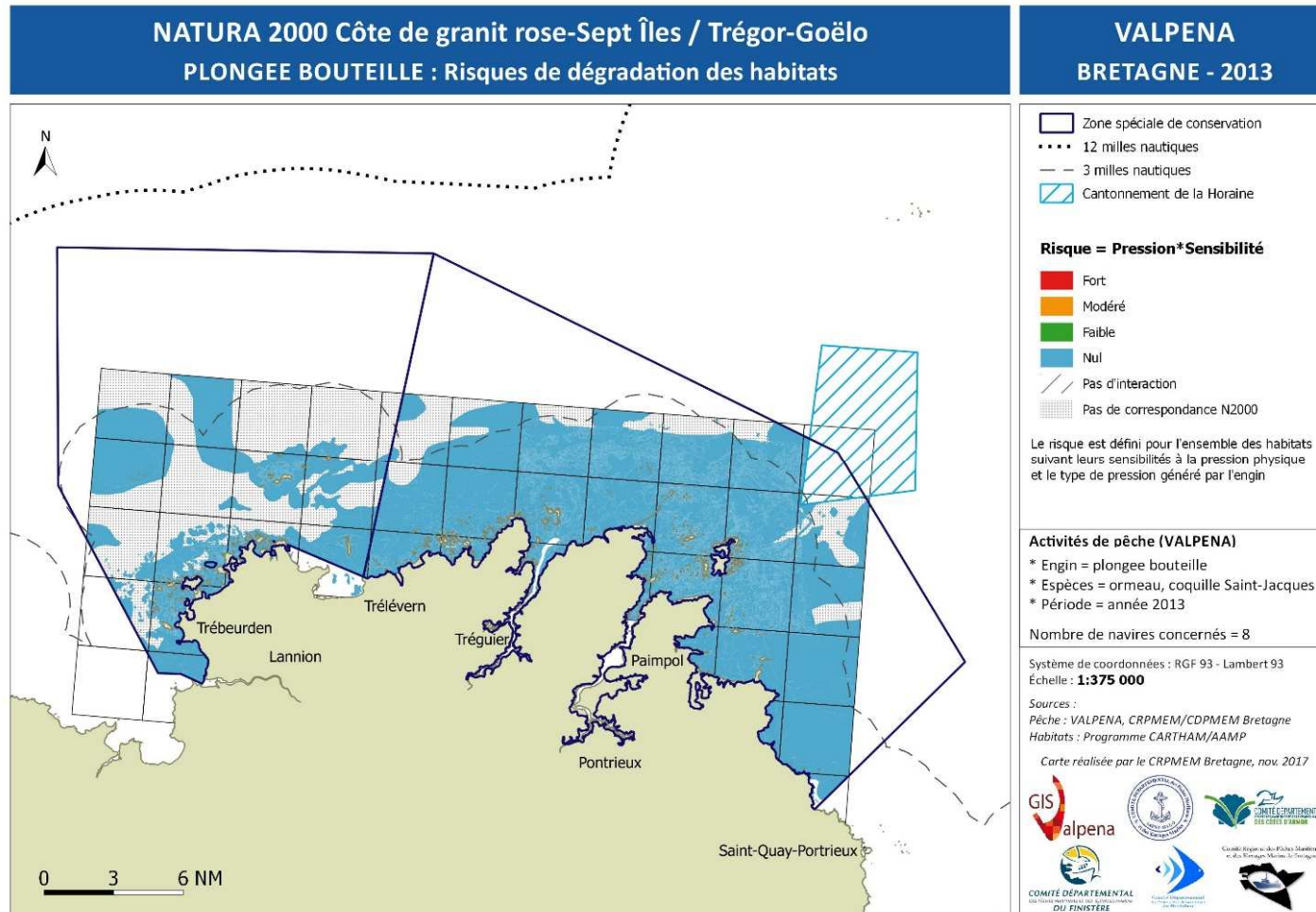
Source des données
 - ZSC : AFB, 06/2017
 - Habitats : programme CARTHAM, contact AAMP, TBM, Hocer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)
 Système de coordonnées :
 RGF 1993 Lambert 93

Résultats de l'analyse de risques (bilan des croisements)

Habitats élémentaires / habitats particuliers	Drague Coquille Saint-Jacques	Chalut fond poissons	Chalut de fond à seiches	Chalut fond coquillages (moins de 5 navires)	Chalut fond lançons (moins de 5 navires)	Filets	Palangre	Casiers	Ligne	Plongée bouteille	Pêche à pied	Scoubidou L. digitata (risques potentiels)
1110-1 - sables fins propres et légèrement envasés	M		M		Pas d'interaction	fa	fa	fa	N	N	M	
1110-1 - herbiers <i>Zostera marina</i>	Pas d'interaction				Pas d'interaction	M	fa	fa	N	N	FO	
1110-2 - sables moyens dunaires	M		M		fa	fa	fa	fa	N	N		
1110-3 - sables grossiers et graviers, bancs de maërl	FO	FO	FO	FO	Pas d'interaction	fa	fa	fa	N	N		
1110-3 - bancs de maërl	FO		FO	Pas d'interaction	Pas d'interaction	fa	fa	fa	N	N		
1130-1 - slikke en mer à marée									N		FO	
1140-2 - galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia									N		fa	
1140-3 - estrans de sable fin									N		M	
1140-6 - sédiments hétérogènes envasés									N		M	
1170-2 - la roche médiolittorale en mode abrité									N		N	
1170-3 - la roche médiolittorale en mode exposé									N		N	
1170-5 - la roche infralittorale en mode exposé / forêt de laminaires / laminaires mixtes clairsemées / macro-algues subtidales	FO (rare)	FO (rare)	FO (rare)	Pas d'interaction	N	fa	fa	fa	N	N		M
1170-8 – Les cuvettes ou mares permanentes									N	N	N	
1170-9 - les champs de blocs									N	N	N	
1170-R09.01.01 - récifs, roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones et roses de mer / faune dressée (sensibilité Tillin)	FO (rare)	FO (rare)	FO (rare)	FO (rare)	Pas d'interaction	fa	fa	fa	N	N		

Résultats de l'analyse de risques

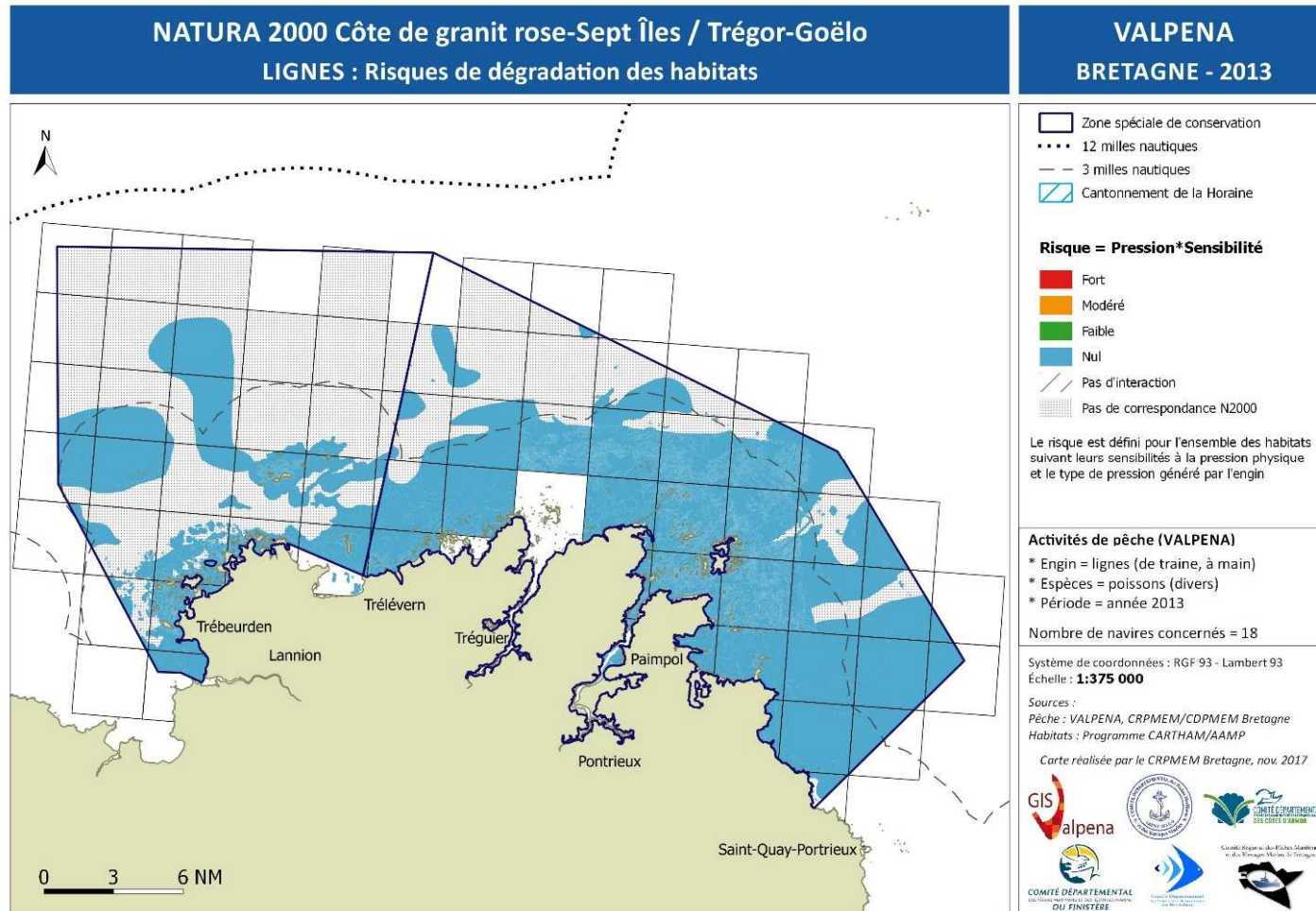
Plongée bouteille



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

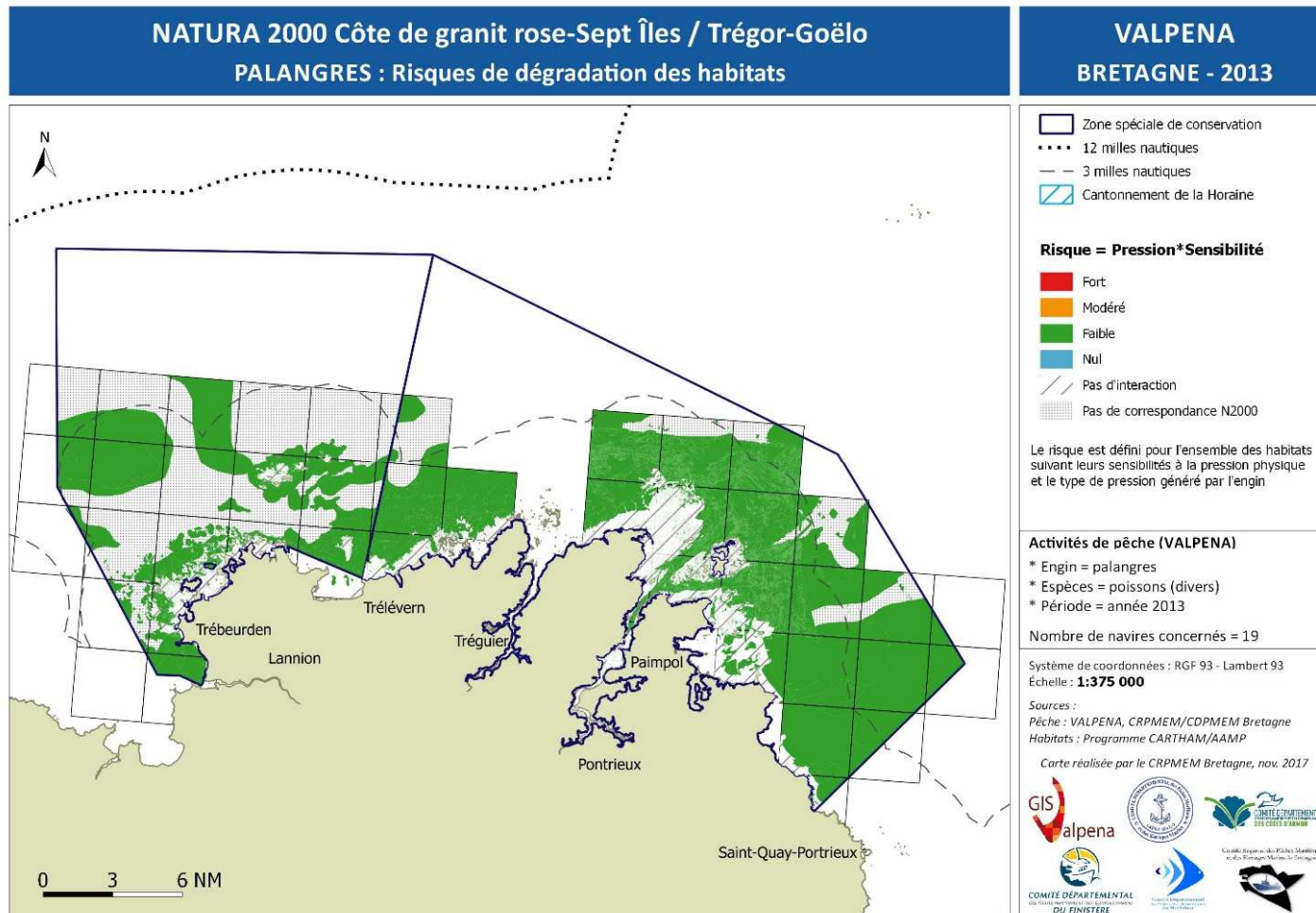
Lignes



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

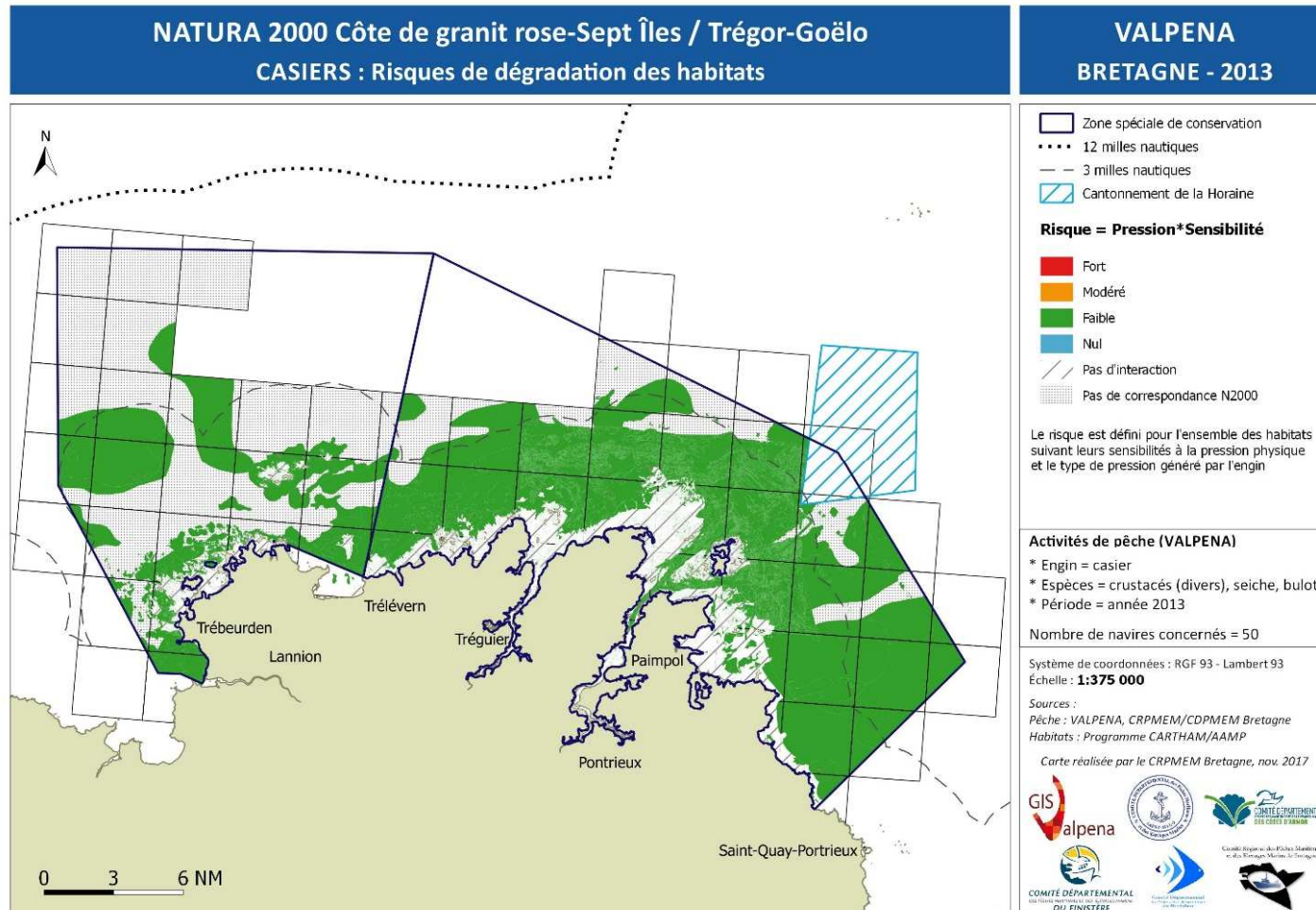
Palangres



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

Casiers



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

Chalut à lançons

- Métier de pêche pratiqué par moins de 5 navires : cartes non diffusable
- Chalut spécifique, très léger qui effleure le fond
- Risques nuls ou faibles sur les habitats
- Absence d'interaction avec les habitats les plus sensibles (roches, maërl, herbiers...) confirmé par des enquêtes auprès des professionnels concernés

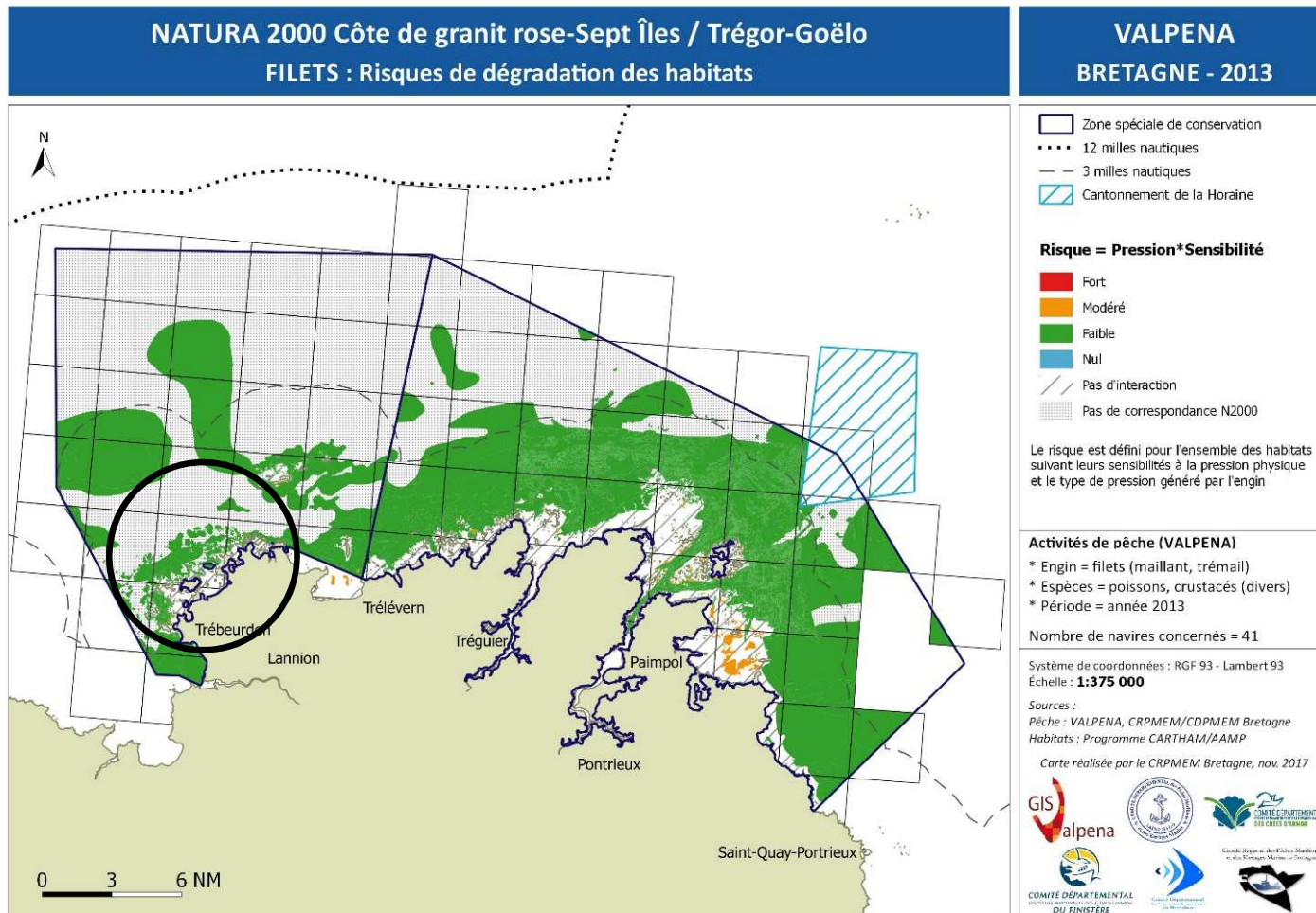
➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

Habitats élémentaires / habitats particuliers	Drague Coquille Saint-Jacques	Chalut fond poissons	Chalut fond à céphalopodes	Chalut fond coquillages (moins de 5 navires)	Chalut fond lançons (moins de 5 navires)	Filets	Palangre	Casiers	Ligne	Plongée bouteille	Pêche à pied	Scoubidou L. digitata (risques potentiels)
1110-1 - sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à zostera marina												
1110-1 - herbiers <i>Zostera marina</i>						M					FO	
1110-2 - sables moyens dunaires												
1110-3 - sables grossiers et graviers, bancs de maërl	Sans connaissance complémentaire											
1110-3 - bancs de maërl	FO		FO									
1130-1 - slikke en mer à marée												
1140-1 - sables des hauts de plage à talitres												
1140-2 - galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia												
1140-3 - estrans de sable fin												
1140-6 - sédiments hétérogènes envasés												
1170-2 - la roche médiolittorale en mode abrité												
1170-5 - la roche infralittorale en mode exposé / forêt de laminaires / laminaires mixtes clairsemées / macro-algues subtidales	interaction rare ou accidentelle											M
1170-9 - les champs de blocs												
1170-R09.01.01 - récifs, roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones et roses de mer / faune dressée (sensibilité Tillin)	Interaction rare ou accidentelle											

Résultats de l'analyse de risques

Filets



Proposition de mesure pour les herbiers de zostères (risque modéré)

Résultats de l'analyse de risques

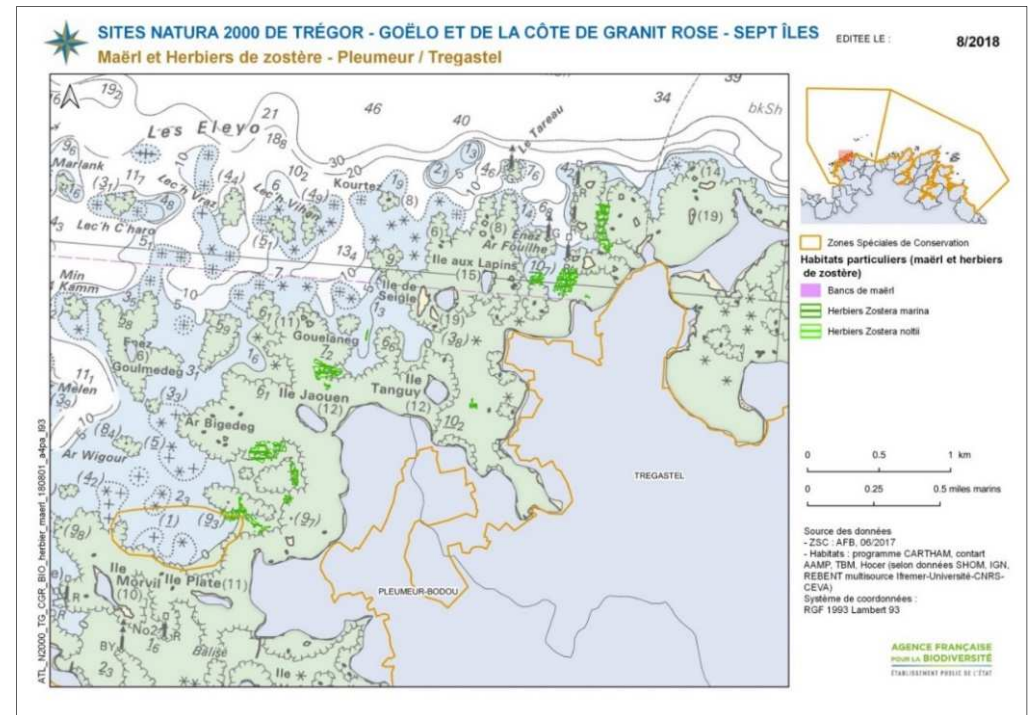
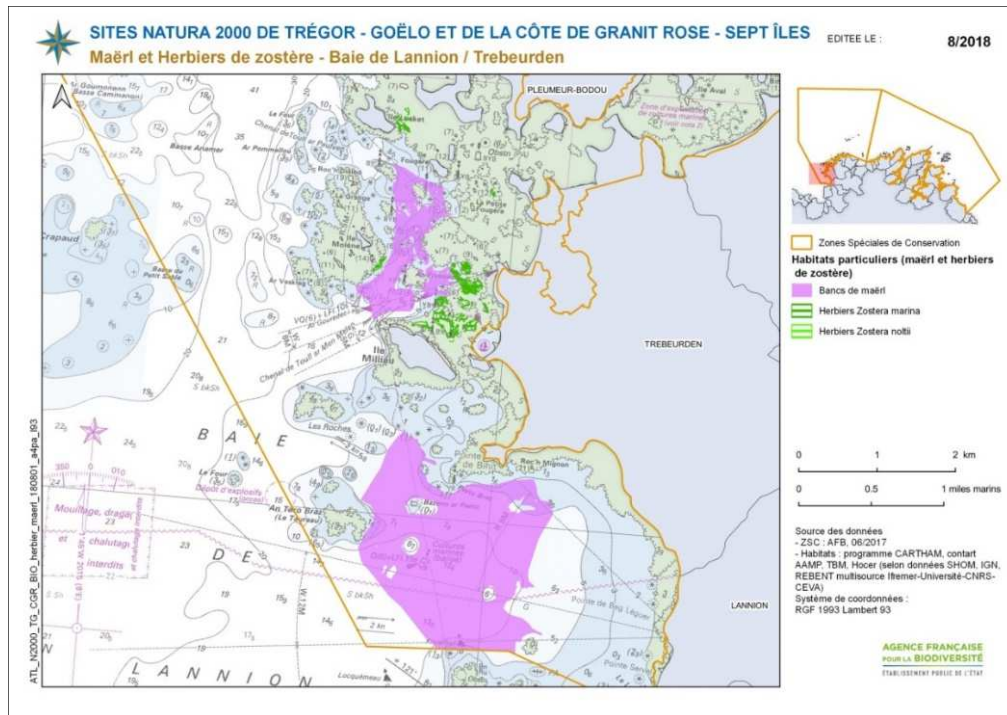
Filets [herbiers] : proposition validée par le COPIL HARPEGE

- Proposition de mesure

Des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques de cet habitat sont jugées suffisantes et seront menées auprès des professionnels.

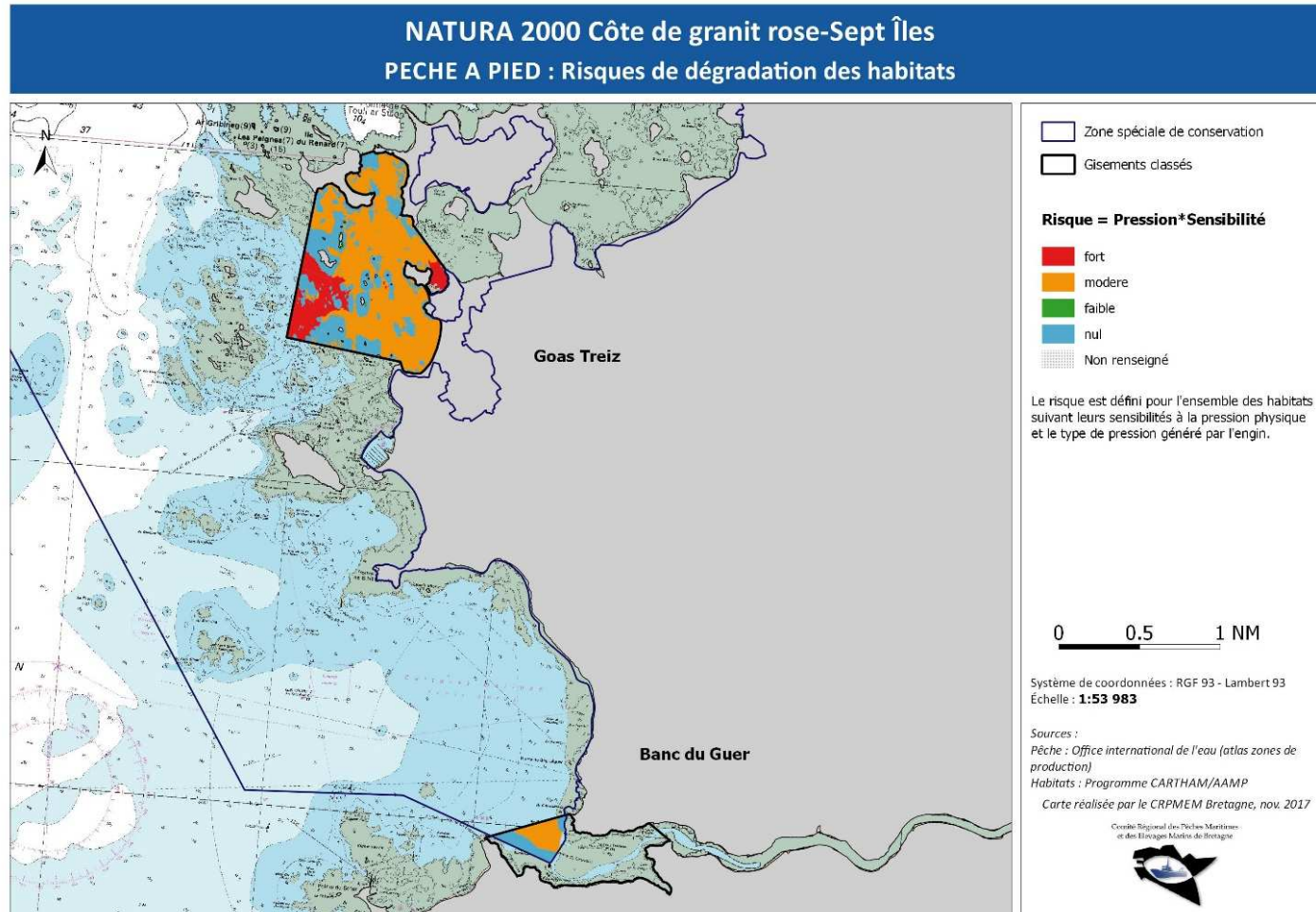
- Modalités de mise en œuvre

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)



Résultats de l'analyse de risques

Pêche à pied (risques potentiels – périmètres des gisements)

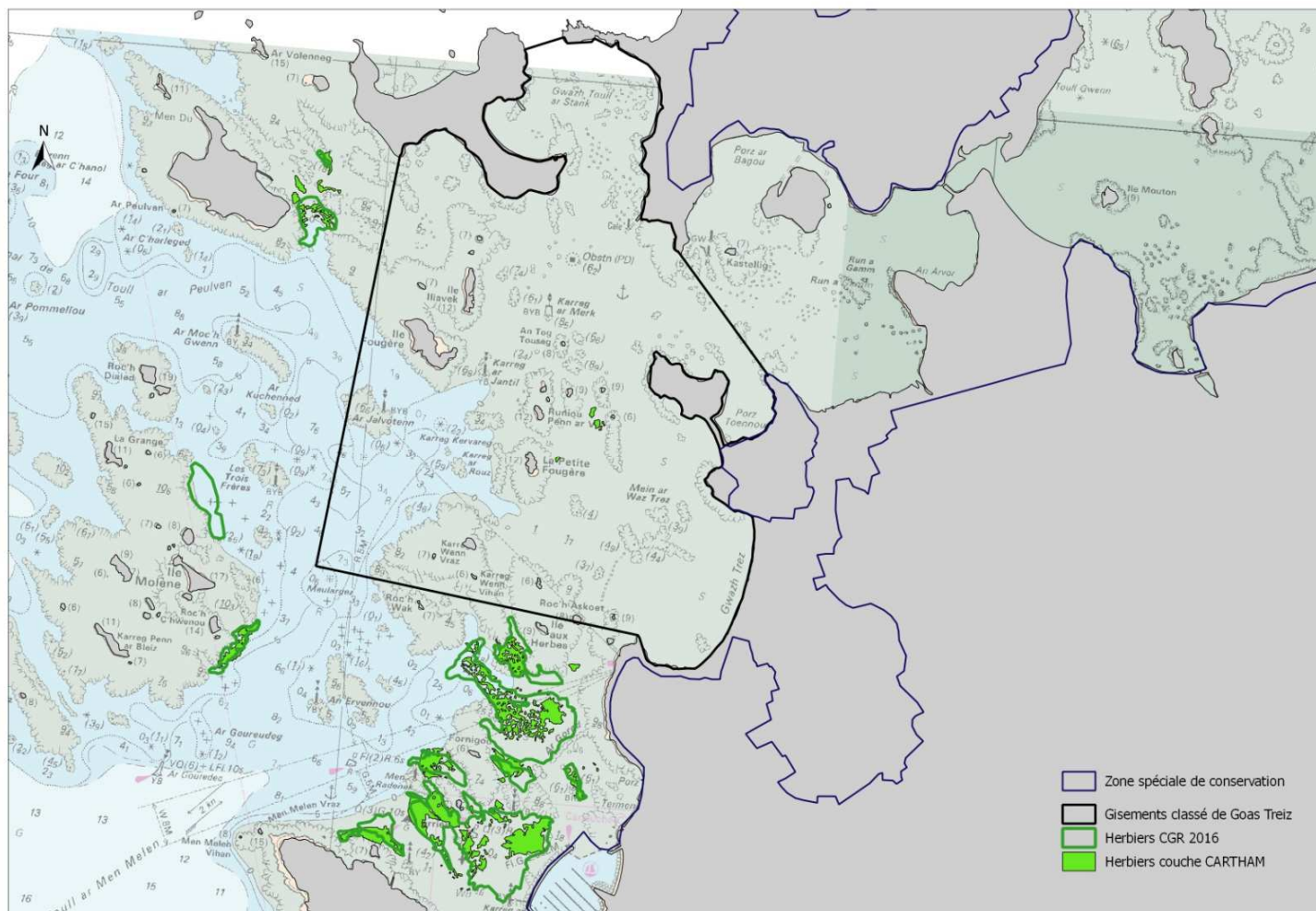


Proposition de mesure pour les herbiers de zostères (risque fort)

Absence de proposition pour les slikkes (risque fort) : faible superficie, absence de pêche, enjeu modéré

Résultats de l'analyse de risques

Pêche à pied [herbiers]



Données CARTHAM 2012 : 0,1697 ha d'herbiers identifiés au sein du gisement

Résultats de l'analyse de risques

Pêche à pied [herbiers]

- **Proposition de mesure**

- Absence de pêche professionnelle avérée dans les herbiers
- Présence de gardes-jurés du CDPMEM 22 (information et contrôle)

- Des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques de cet habitat sont privilégiées dans un 1^{er} temps et seront menées auprès des professionnels, pour s'assurer de l'absence d'activité dans l'habitat.

- **Proposition de mesure de l'AFB non retenue :**

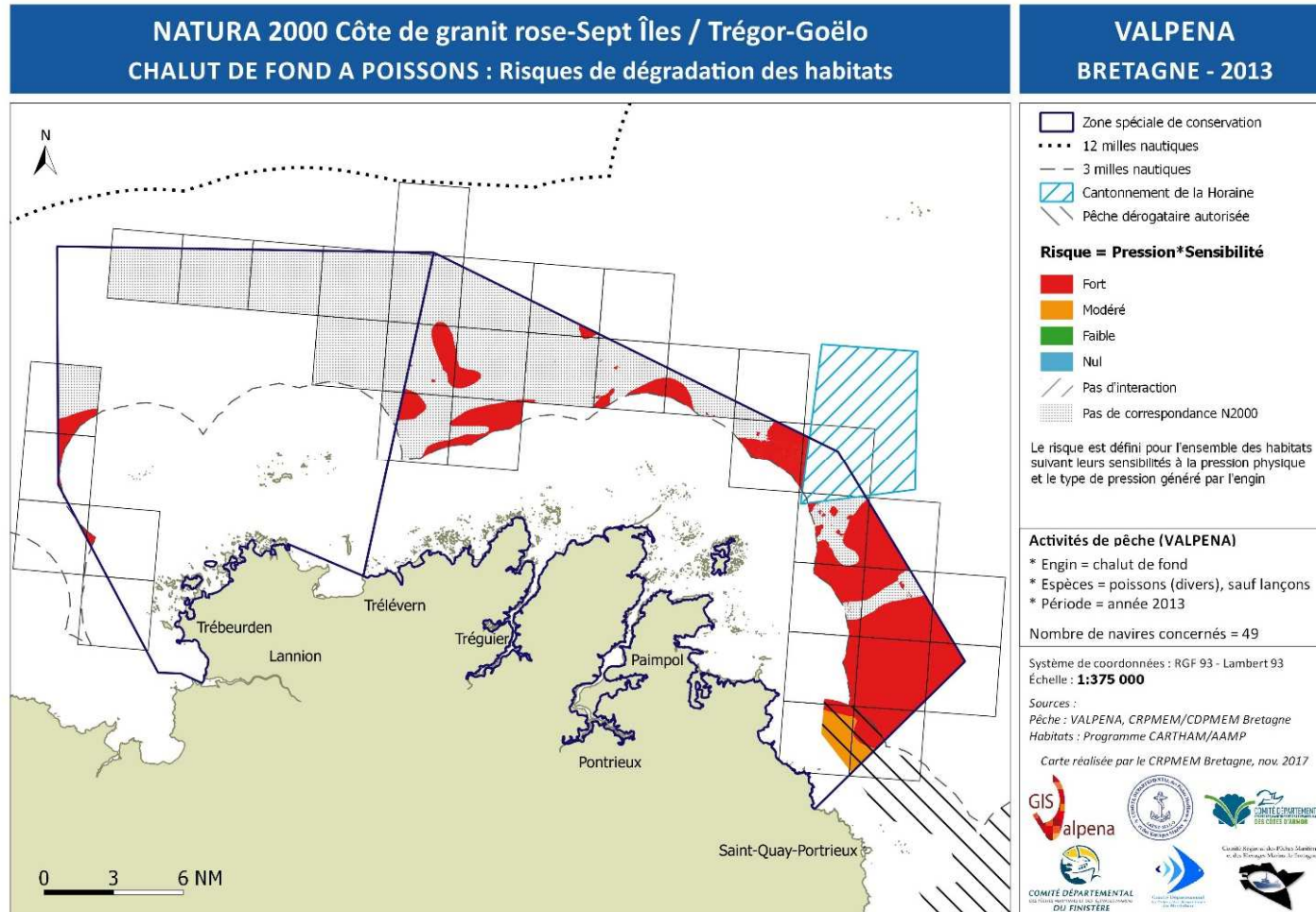
- Interdiction de la pêche à pied dans les herbiers (initialement évoqué) en cohérence avec la pêche de loisir

- **Modalités de mise en œuvre**

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à poissons

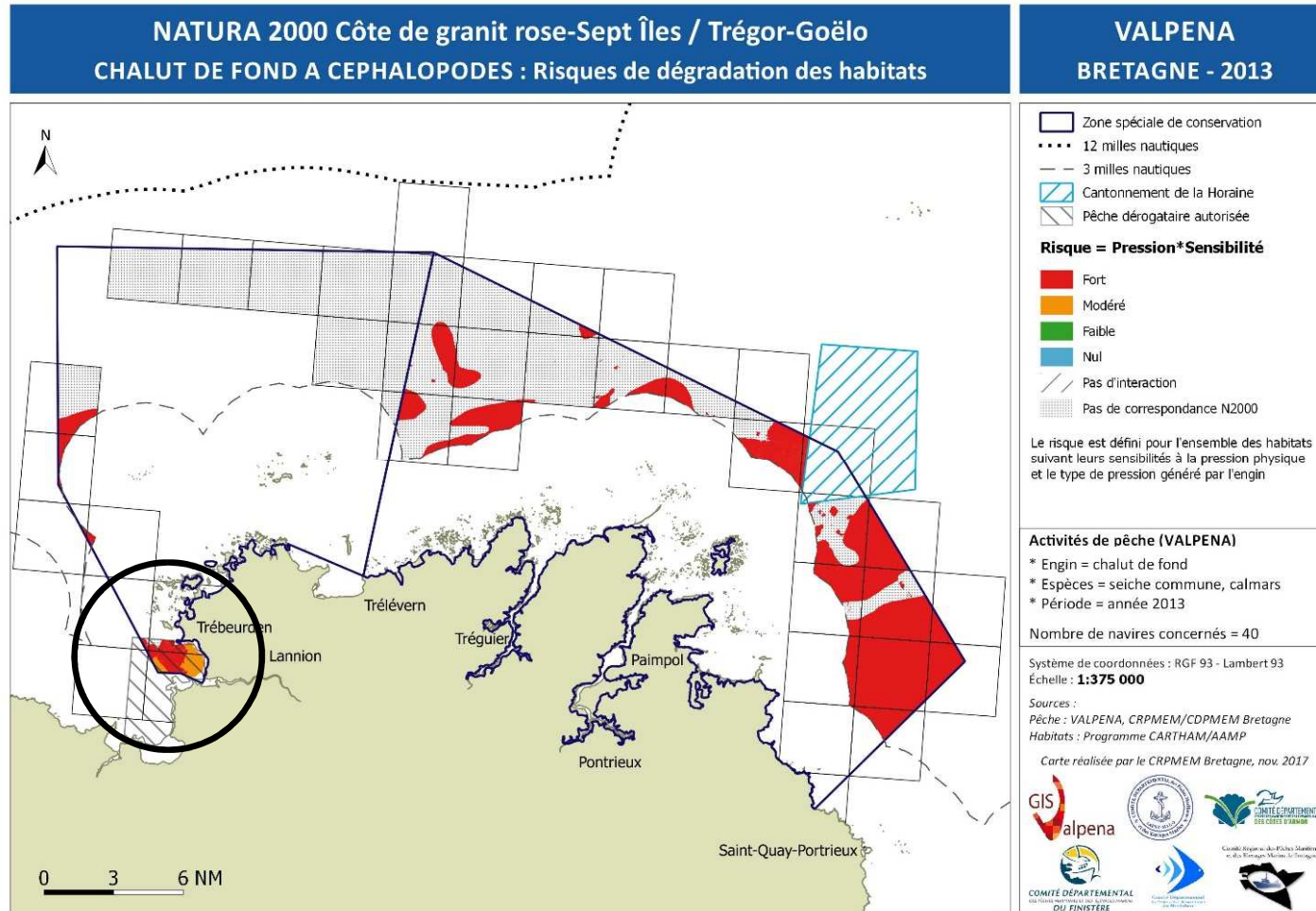


Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue, et priorité au faciès à maërl)

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à céphalopodes



Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)

Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue, et priorité au facies à maërl)

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à céphalopodes [maërl] : proposition validée par le COFIL HARPEGE

■ Proposition de mesure

- Réduction de la zone de dérogation de chalutage pour exclure une partie du maërl, selon 2 options :
 1. Redéfinition de la zone de dérogation, en excluant le périmètre 1
 2. Exclure, en complément, le périmètre 2. En contrepartie, souhait d'une dérogation de chalutage à maquereau sur le même périmètre réduit (chalut n'interagissant pas avec les fonds, qui n'engendrera pas de pression supplémentaire)
- Suivi de l'habitat (données de caractérisation du maërl peu nombreuses) et de l'activité (administration, comités) pour évaluer la pertinence et l'efficacité de la mesure
- Souhait d'être associés aux échanges en cas d'évolution de la concession d'élevage de moules

■ Proposition AFB non retenue :

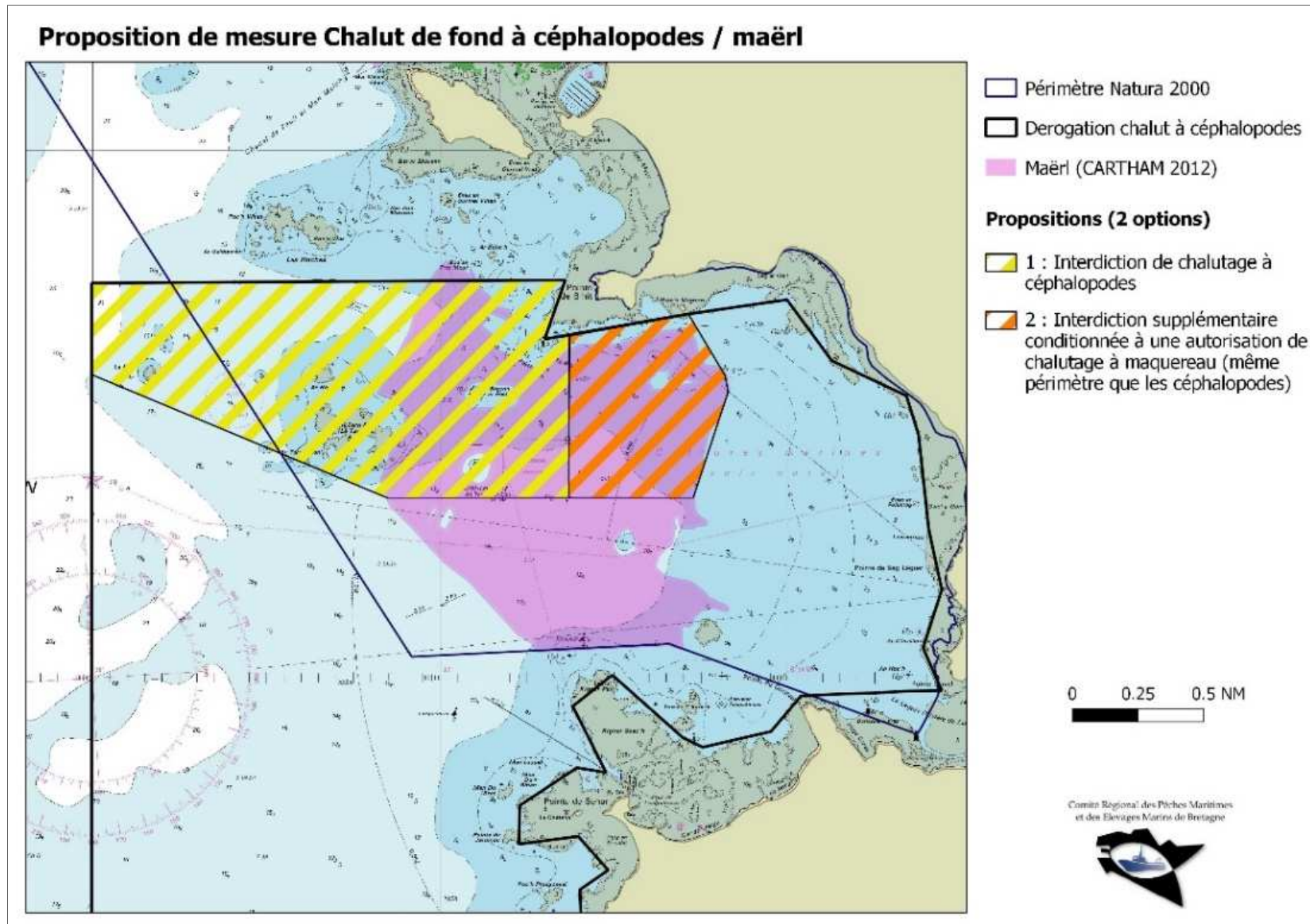
- Etablir un contingent d'autorisations administratives pour la zone de dérogation (60 autorisation délivrées actuellement pour 10 navires actifs dans le secteur) afin de limiter l'effort de pêche sur une zone à fort enjeu du site Natura 2000

■ Modalités de mise en œuvre

- A définir avec la DML 22 (modification de l'arrêté 44/98, régime d'autorisations administratives)
- Mise en œuvre possible en 2 temps : proposition 1 dès que possible, puis proposition 2 à condition de disposer d'une autorisation de pêche du maquereau.

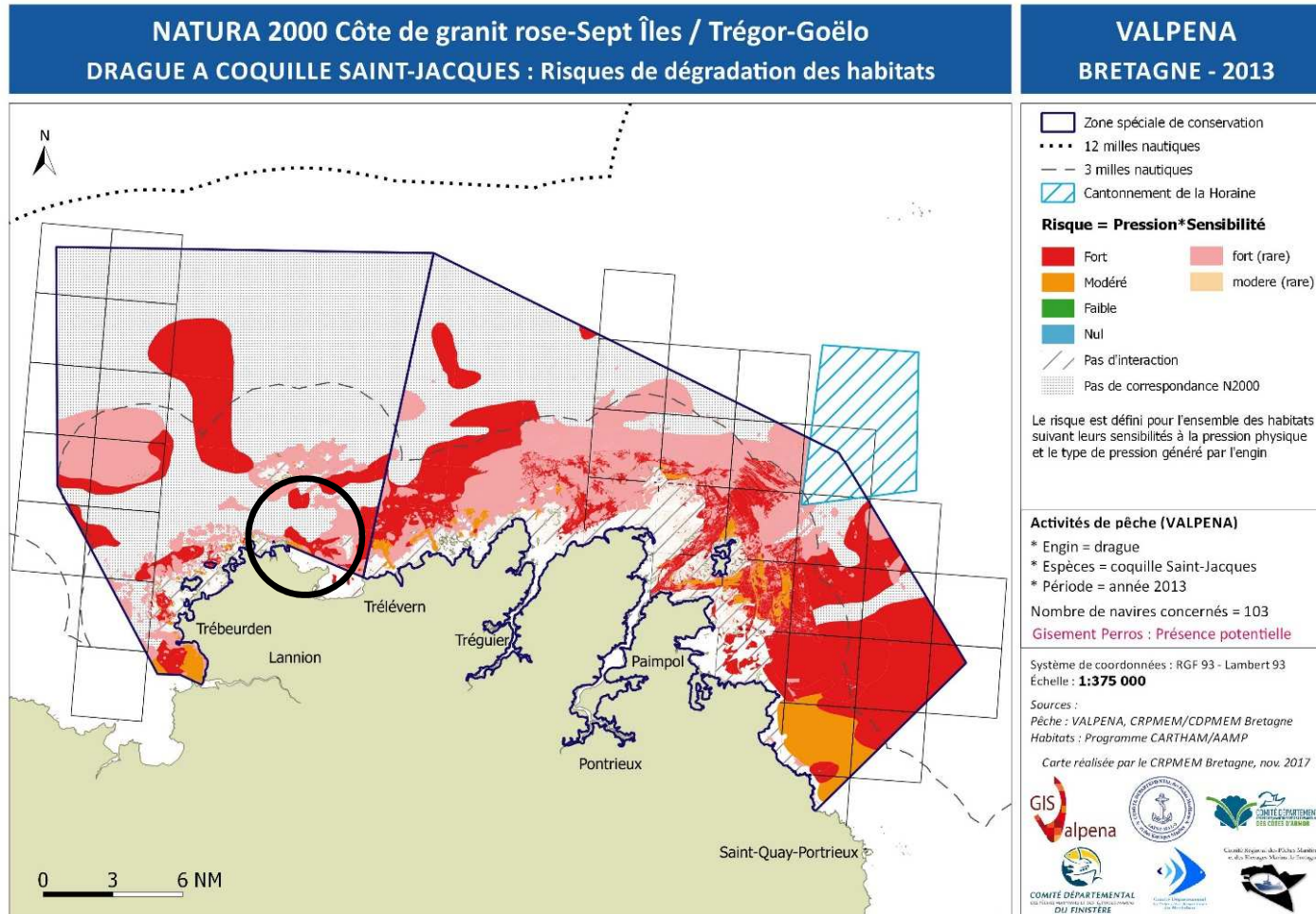
Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à céphalopodes [maërl] : proposition validée par le COPIL HARPEGE



Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille Saint-Jacques (risques potentiels – gisement Perros-Guirec)



Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)

Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue, et priorité au facies à maërl)

Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition validée par le COPIL HARPEGE

- **Proposition de mesure**

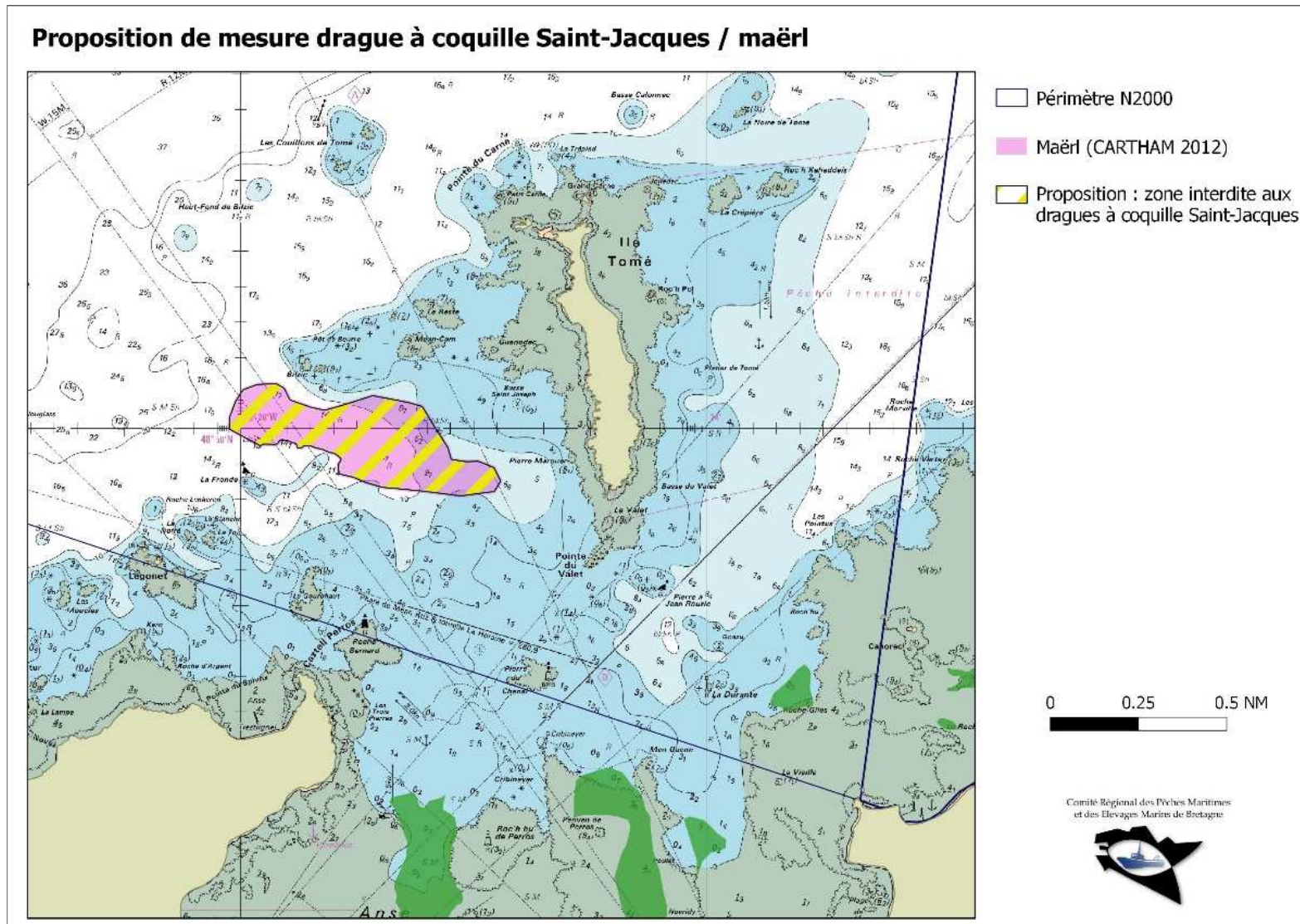
- Proposition d'interdiction de pêche à la drague à coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl de l'Île Tomé (basé sur la cartographie CARTHAM 2012)
- Souhait d'un suivi de l'habitat pour s'assurer de la pertinence et l'efficacité de la mesure (du fait de données de caractérisation du banc peu nombreuses)

- **Modalités de mise en œuvre**

A partir de la saison 2019-2020, inscription du périmètre interdit à la drague à coquille Saint-Jacques dans la délibération de la licence coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor.

Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition validée par le COPIL HARPEGE



Résultats de l'analyse de risques

Chaluts et drague à coquille St-Jacques [habitats rocheux] : proposition validée par le COPIH HARPEGE

- **Proposition de mesure**

- Concerne les interactions accidentelles des engins traînants avec les habitats rocheux (roches infralittorales et circalittorales)
- Interactions accidentelles et non-intentionnelles (faible probabilité d'occurrence)
- Des mesures réglementaires ne sont pas jugées nécessaires
- Des actions de sensibilisation seront menées (localisation et intérêts écologiques, nécessité de continuer à éviter ces habitats)

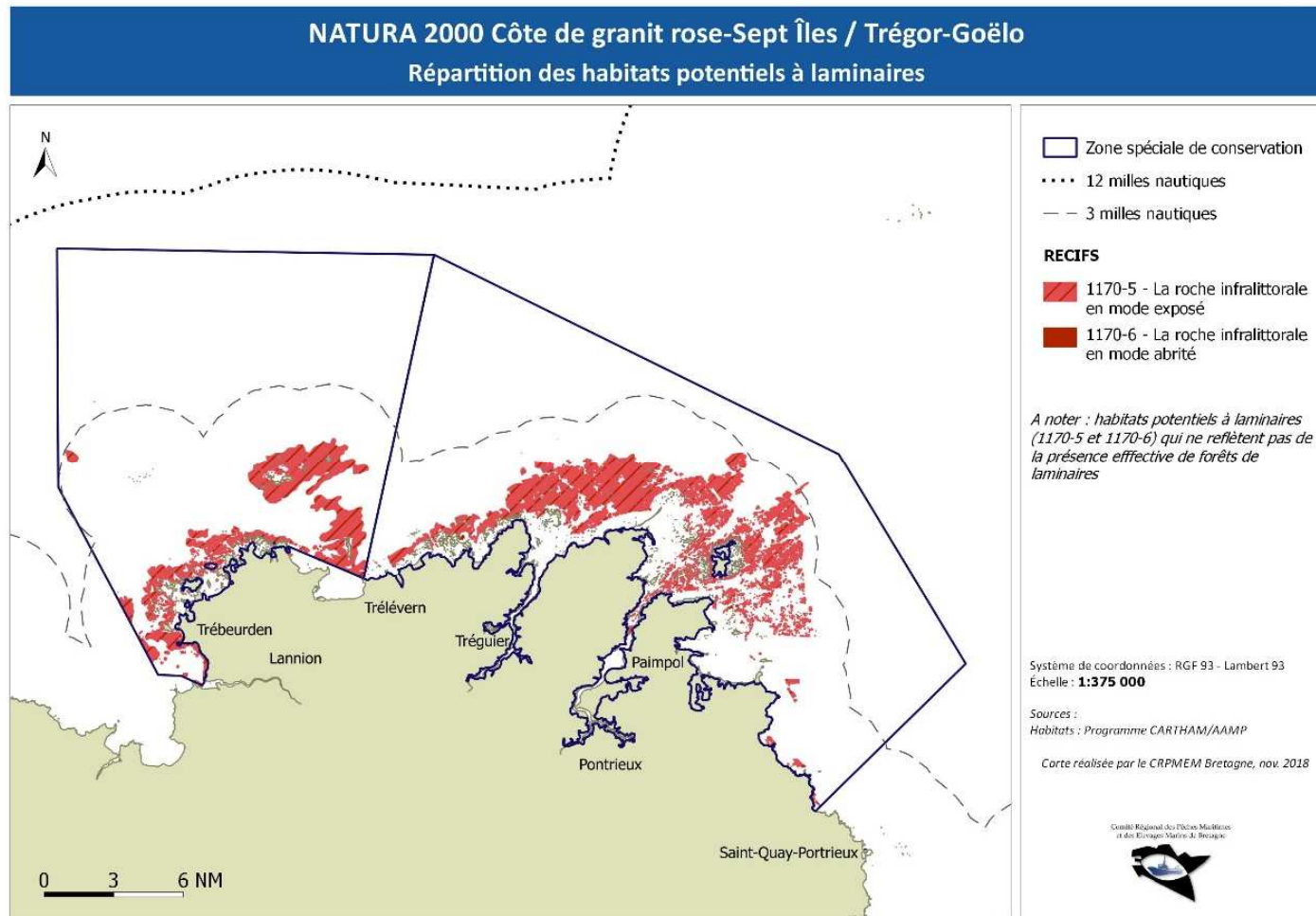
- **Modalités de mise en œuvre**

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

Résultats de l'analyse de risques

Scoubidou à *Laminaria digitata* (habitats potentiels)

- Activité pratiquée à partir de 2018 (après l'analyse de risques) : risque potentiels



Proposition de mesure pour les habitats de roches infralittorales (risque modéré)

Résultats de l'analyse de risques

Scoubidou à *Laminaria digitata* : proposition validée par le COFIL HARPEGE

▪ Rappel de la réglementation

- Contingent régionale fixé à 35 navires (scoubidou + peigne)
- Période d'exploitation *L. digitata* : 15 avril – 15 octobre
- Depuis 2018 : sous-contingent de 4 licences en Côtes d'Armor
- Fixation d'une capacité annuelle de récolte (au regard des tonnages déclarés et des estimations de biomasse et avis d'Ifremer)
- Equipement obligatoire des navires d'une balise de géolocalisation (VMS)

▪ Proposition [d'après celle du site Trégor-Goëlo]

- La gestion de l'habitat est menée au travers de la gestion de la ressource, en s'assurant d'une exploitation durable
- Au regard du bilan réglementaire, il est établi que la gestion actuelle répond aux objectifs de conservation de l'habitat; il n'est pas proposé de mesure complémentaire
- L'équipement VMS permettra un suivi plus fin de l'activité et des zones exploitées

▪ Procédure de validation des mesures

- Décembre 2018 : COPIL HARPEGE
- Mai 2019 : COPIL Natura 2000
- 2019 : commissions, conseils, bureaux des Comités des pêche pour valider les délibérations réglementaires

➡ Validation par les autorités compétentes

▪ Projet RESPECT (CRPMEM)

- pRogramme d'Eco Sensibilisation associant les PEChours professionnels breTons
- FEAMP 2018-2020 (mesure 40), partenariat entre les 5 comités des pêche bretons
- Sensibilisation des pêcheurs professionnels aux enjeux de préservation des habitats et espèces (développement de plusieurs outils de communication)

▪ Projets Algues de rive (CRPMEM)

- Activité de récolte non traitée dans l'AR (non prévu par la méthode)
- **Biomasse Algues** (CRPMEM, 2016-2018) : évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rive
- **AGRID** (CRPMEM, FEAMP 2019-2021) : amélioration des connaissances sur les algues de rive et leur récolte pour une gestion durable



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



Merci de votre attention

